

# CONCOURS PHOTOS 2024

Organisateur : **BRAMAFAN IMAGES de LAGNIEU**

## A vos Objectifs !

Le club **BRAMAFAN IMAGES de LAGNIEU** organise son 1<sup>er</sup> concours photos ouvert aux jeunes de 8 ans à 18 ans résident sur la commune de LAGNIEU.

### Le thème :

Il s'agit de mettre en avant les plus belles images de la commune de LAGNIEU. Les thèmes sont les suivants :

le parc de Pré-Grand (qui se trouve vers la caserne des sapeurs-pompiers de LAGNIEU), les monuments (stèles, Eglises, Chapelles, etc...) et la nature environnante.

Toutes les photos devront impérativement être prises sur la commune de LAGNIEU.

Le concours photos est destiné aux jeunes étant scolarisés ou résidants sur la commune de LAGNIEU.

A l'issue de la réception de l'ensemble des photographies, un jury composé de 3 représentants du monde éducatif, 3 représentants de la mairie et 3 représentants du club, qui sélectionneront 3 photos par catégorie et par thème. Ces photos seront exposées dans le hall de la mairie de LAGNIEU ainsi que sur les tableaux d'affichages du centre de loisirs et l'espace jeunes qui ont bien voulu s'associer à notre concours.

Des prix seront attribués selon les catégories suivantes :

- Catégorie enfants de 8 à 12 ans.
- Catégorie Adolescents de 13 à 18 ans.

Les photos qui ne respecteront pas le format mentionné à l'article 2 du présent règlement ne pourront être exposées.

**Toutes les photos reçues et de bonnes qualités, feront partie d'un montage photos réalisé par le club BRAMAFAN IMAGES DE LAGNIEU et projetées en salle de la mairie de LAGNIEU aux habitants de la commune.**

## REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 : Qui peut participer ?

Ce concours est destiné, aux jeunes de 8 à 12 ans et aux adolescents de 13 à 18 ans résidants ou scolarisés sur la commune de LAGNIEU. Une autorisation parentale devra nous être fournie pour toute inscription à ce concours.

Le terme « le participant » employé dans les articles ci-après, correspond au candidat mineur ainsi qu'à son représentant légal.

### ARTICLE 2 : Comment participer ?

**Format des images :** Elles seront obligatoirement sous format numérique (format jpeg ou JPG), d'une taille standard et d'une définition exploitable. Les photos prises par un smartphone seront bien-sûr acceptées.

Elles seront envoyées en pièce jointe d'un courrier électronique à l'adresse suivante : **bramafanimages73@gmail.com**

**Mention :** Les photos devront être identifiées de la façon suivante : nom, prénom, nom de la photo, thème et lieu de la photo.

**Exemples :** Durand Pierre \_ Monument le colombier de Posafol.

**Nombre de photos présentables :** 3 photos pour chaque thème par candidat soit 9 photos maximum.

### **Bulletin de participation : (voir annexe 1)**

Chaque candidat devra transmettre un bulletin d'inscription par **thème**. Si les photos concernent plusieurs thèmes, plusieurs bulletins seront retournés.

### **Mode de transmission des photos :**

Les photos envoyées par mail : Réception avant le 30 Octobre 2024 à l'adresse suivante : **bramafanimages73@gmail.com**

Le texte du message devra faire état des mentions suivantes et contenir en pièce jointe le bulletin de participation défini ci-dessous :

- Nom et Prénom du candidat
- Participe au titre de : jeunes de 8 à 12 ans ou adolescents de 13 à 18 ans
- Adresse
- Date de naissance
- Téléphone
- Mail

### **ARTICLE 3 : Calendrier**

- **Ouverture du concours : le 1<sup>er</sup> Juillet 2024**
- **Réception des photos : le 30 Octobre 2024 dernier délai.**
- **Jury pour la sélection des photos : à partir du 20 Novembre 2024.**
- **Remise des prix : lors de la cérémonie des vœux de la municipalité en Janvier 2025.**

### **Article 4 : Conditions**

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

Le fait même de participer au concours photos implique l'acceptation des conditions du règlement du concours.

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre évènement ayant trait à la promotion de ce concours photos.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies.

Le participant atteste sur l'honneur être l'auteur de sa qualité de la ou des photographies qu'il envoie.

La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même adresse), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies soient des créations originales libres de droit.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considérée comme nulle. Le résultat des délibérations sera communiqué à l'adresse mail d'envoi des photos. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

**Une autorisation parentale sera demandée.** (Elle se trouve dans le bulletin de participation joint en annexe).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la mauvaise utilisation ou dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, ou de non réception des photos liée à un envoi autre que par la procédure de transfert prévue dans le cadre du présent concours.

#### **ARTICLE 5 : Droit des photos**

Le participant déclare, être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle et incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (immeuble, personnes...) des images qu'il propose au club organisateur.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle, des titres et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Les participants conservent les droits d'auteur de leurs photographies, mais ils accordent le droit à l'association

**BRAMAFAN IMAGES et à la Mairie de LAGNIEU le droit non exclusif d'utiliser les photographies à des fins promotionnelles.**

#### **Droit à l'image (voir annexe 2)**

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées, le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable. Une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo. Attention si une personne est identifiable sur la photo, vous devez impérativement nous retourner le formulaire de renonciation au droit de l'image.

#### **Article 6 : Le jury**

Le jury se réunira à partir du 20 Novembre 2024 pour sélectionner 3 photos par catégorie, et qui seront soumises au vote du jury. Il sera composé de :

- 3 représentants du monde associatif de Lagnieu.
- 3 représentants de la commune de Lagnieu
- 3 représentants du club BRAMAFAN IMAGES

L'organisateur garantit l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statue souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

